

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE MARDI 30 NOVEMBRE 2021 À 19 HEURES AU BUREAU MUNICIPAL.**

Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et forment quorum, sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

**2021-11-30-01 Ouverture de la séance**

**2021-11-30-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont eu copie de l'avis de convocation dans les délais requis;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Achat d'un tracteur neuf avec équipements pour effectuer le déneigement des trottoirs  
Adjudication du contrat
4. Modification du Règlement numéro 494-21
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**2021-11-30-03 Achat d'un tracteur neuf avec équipements pour effectuer le déneigement des trottoirs  
Adjudication du contrat**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur SEAO pour l'achat d'un tracteur neuf avec équipements pour effectuer le déneigement des trottoirs;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes exclues)</b>
La Coop Purdel	135 400 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par la Coop Purdel, au montant de 135 400 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un tracteur neuf avec équipements pour effectuer le déneigement des trottoirs, celle-ci étant la seule soumission reçue.

Le paiement de cette dépense sera effectué à même les excédents accumulés.

**2021-11-30-04 Modification du Règlement numéro 494-21**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 494-21 afin d'uniformiser le montant de la dépense et le montant que le Conseil est autorisé à emprunter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a décrété, par le biais du Règlement numéro 494-21, une dépense de 299 524,09 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le titre du Règlement numéro 494-21 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 494-21 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 299 524,09 \$ »;

QUE l'article 3 du Règlement numéro 494-21 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter cette dépense prévue au présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 299 524,09 \$; ce montant ayant été établi à partir d'une soumission reçue de Centre du camion J. L. Inc., datée du 30 juin 2021 et déposée au dossier du présent Règlement numéro 494-21. »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**2021-11-30-05 Période de questions**

Aucune question.

**2021-11-30-06 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance, il est 19 h 10.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale